Image not found or type unknown

Question charges forfaitaires pour location meublé

Par **shigerusan**, le **05/07/2016** à **19:15**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un meublé pour lequel je paie un loyer + charges forfaitaires.
Le logement dispose d'un compteur edf séparé avec un abonnement à mon nom.
Concernant l'eau elle est comprise dans les charges forfaitaires étant rattaché à la maison de mon propriétaire.

Mon propriétaire vient d'installer un compteur d'eau pour mon logement car il a mis en vente séparément sa maison et le logement que j'occupe.
Seulement il souhaite maintenant me faire payer l'eau séparément et m'a pris un abonnement à mon nom.

Peux t-il le faire sans mon accord et malgré le fait l'eau soit comprise dans les charges ?

Merci pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **05/07/2016** à **19:56**

Bonjour,
Non, votre bailleur ne peut pas vous obliger à une telle modification, ce ne peut être qu'avec votre accord.
Il doit vous proposer cette modification pour l'échéance annuelle du bail et avec un préavis de 3 mois.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés